

OP :
Branle-bas de combat à partir du 16 avril 2018

Luxembourg, 22/03/2018

Au 21/03/2018, l'organigramme a été adopté (SEC/2018/169) . pour une mise en application a partir du 16 avril prochain. Cependant, les inquiétudes du personnel persistent.

Pour rappel:, au 1/02/2018, 567 personnes travaillent à l'Office des Publications mais 15 postes demeurent vacants et notamment un poste de Directeur. Par ailleurs, en consultant l'organigramme, l'Union Syndicale Fédérale Luxembourg s'étonne qu'une seule personne cumule au même moment les fonctions de chef d'une unité ainsi que chef d'unité ff d'une autre et Directeur ff. Le temps des promotions venu, qui va défendre le personnel concerné ?

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg exprime sa préoccupation par rapport:

- Les correcteurs et les tâches de corrections pourtant essentielles à l'Office ? Il semblerait qu'elles soient en passe d'être externalisées incluant la réduction des équipes en interne et le redéploiement des correcteurs vers d'autres tâches permettant d'atteindre les objectifs stratégiques.
- A des contacts pris avec la DG Communication. Quid d'une éventuelle rationalisation dans le cadre du programme "Synergie et Efficacité". Cela impliquera-t-il des pertes d'emplois de l'Office par exemple par le biais de transferts avec la DG COMM?
- A la dégradation des services informatiques depuis le transfert d'activités à la DIGIT début 2018, entraînant de longues palabres inutiles pour la livraison de matériel essentiel aux tâches des collègues, des retards et, blocages dans la préparation d'outils sans parler du manque de personnel. Dans ce contexte, l'Office des Publications va-t-il pouvoir respecter les dates butoir des différents projets déjà en cours dont la cause est simplement le manque de réactivité de la DIGIT?
- Au manque d'intervention d'OIL pour le remplacement des photocopieurs et autres fournitures;
- La présentation des déménagements vient d'être faite au management. Celle-ci confirme l'abandon du FISR, l'Intégration de divers services OIL (Courrier Central & Proximity-team) et mentionne le nombre de m2 attribuables à chaque personne en respect du Manuel des conditions d'hébergement des services de la Commission. L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg demande que les collègues soient rapidement informés sur le sujet.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg est à votre écoute et continuera à vous informer.

Contacts :

Isabelle WOLFF

Jean Marc DEHOY



**UNION SYNDICALE FEDERALE
LUXEMBOURG**

Contact: REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-Luxembourg.eu

